



Le 21 juillet 2025

**PAR COURRIEL**

**Accès à l'information**  
Complexe Desjardins  
Tour Est, 12<sup>e</sup> étage  
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B1H7  
[Responsable.Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0302**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 2 juillet 2025 et indiquant :

*« On nous réfère à votre organisme et à vous pour obtenir des précisions supplémentaires en lien avec la documentation ci-jointe.*

*Dans les documents intitulés « 01. 2009-06-18\_CA\_2 pages », à la 1<sup>ere</sup> page et « 02. 2009-06-18\_RA\_4 pages\_biffé », à la section 4, il est fait mention d'une superficie de 0,81 ha pour l'application de phytocides au barrage Matawin (MRC de Matawanie). Nous sommes à la recherche d'un document cartographique (PDF, KMZ ou Shapefile) permettant de localiser cette zone.*

*Dans le document intitulé, « 03. 2015-07-30\_RA\_8 pages », à la section 5.2, il est fait mention d'une superficie de 0,47 ha pour l'application de phytocides au barrage Matawin (région de Lanaudière)*

*Nous sommes à la recherche d'un document cartographique (PDF, KMZ ou Shapefile) permettant de localiser cette zone. »* (Transcription intégrale)

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie des cartes faisant l'objet de votre demande. Nous précisons qu'en 2015, nous avons également déposé une demande d'autorisation pour l'application de phytocides dans la bande riveraine du barrage Matawin sur le territoire de la MRC de Mékinac (région de la Mauricie), accompagnée d'une carte du site à traiter.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil  
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.